

comité pour étude. Il est alors en mesure d'agir, d'en prendre tous les aspects en considération et même étudier des propositions d'amendement.

Mais ce n'est pas tout. Le projet de loi est ensuite débattu en troisième lecture. Après quoi, il doit franchir les différentes étapes requises pour son adoption, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes, et passer notamment par le comité dont mon vis-à-vis a parlé, mais qui n'a pas véritablement les pouvoirs de le faire, car la teneur des discussions tenues en caucus n'est généralement pas divulguée. Quoi qu'il en soit, aux autres stades, le bill peut être modifié.

Le mieux que nous ayons à faire, je le répète honorables sénateurs, c'est de faire en sorte que le comité qui a le pouvoir constitutionnel et juridique voulu puisse prendre en considération toutes les critiques qui ont pu être formulées à l'endroit du projet de loi.

Le sénateur Flynn: Honorables sénateurs, je crois que le leader du gouvernement et moi n'attachons pas la même signification au renvoi de la teneur d'un bill à un comité avant la deuxième lecture. C'est parce que nous voulons connaître toutes les circonstances qui entourent le bill que nous en renvoyons l'objet à un comité. C'est pour nous le moyen de déterminer la position que nous allons prendre lors de la deuxième lecture du bill.

Il importe au plus haut point que le comité, dans son étude sur la teneur du bill prenne en considération les éléments que j'ai mentionnés, soit les vues de ce comité spécial du caucus libéral et celles qui pourraient découler de la rencontre entre le ministre et les représentants des provinces dissidentes. A cette étape, il peut, sans proposer d'amendements en bonne et due forme, recommander des changements qui, dans la pratique, équivalent à des amendements.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Cela se fait couramment.

Le sénateur Flynn: Je trouve que c'est bête de la part du leader du gouvernement de proposer que nous nous entendions d'abord sur le principe du bill avant de tenir compte de tous ces aspects. Une fois que nous avons approuvé le bill en principe, nous ne pouvons plus reculer. Supposons que le ministre en vienne à conclure qu'il faut retirer le bill parce qu'il est mal fait. C'est bien possible, à mon avis. Nous aurions l'air idiot si, après avoir approuvé le bill en principe, nous apprenions que le ministre a pris une décision comme celle-là.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je pourrais exposer un argument passablement convaincant, susceptible même de convaincre mon honorable collègue...

Le sénateur Flynn: Tâchez de faire mieux!

Le sénateur Olson: ... il repose sur le principe que le Sénat est une assemblée délibérante.

Le sénateur Flynn: Les comités aussi.

Le sénateur Olson: Mon honorable ami sait ce qui se passe lorsque les bills sont présentés au Sénat en première lecture. Il

[Le sénateur Olson.]

sait aussi que nous devons discuter du principe du bill à l'étape de la deuxième lecture. C'est à partir de ce moment-là, et pas avant,—et je pourrais déterrer toutes les sources qui m'autorisent à le soutenir, comme j'avais l'habitude de le faire il y a 15 ou 20 ans lorsque je faisais ce genre de travail quotidienne...

Le sénateur Flynn: Vous n'y compreniez probablement rien.

Le sénateur Olson: Mais si, je comprenais très bien, et je m'en rappelle très bien. Je suppose que je ne devrais pas aborder ce sujet puisque je n'ai pas l'intention d'exposer cet argument pour le moment.

Nous avons rendu un service au Sénat, suite à la requête du leader de l'opposition, en fournissant de l'information sur le contexte des relations fédérales-provinciales visées par le bill. Nous sommes les mieux placés pour décider s'il convient ou non d'appuyer le principe du bill et, vu que le Sénat est une assemblée délibérante, le débat à ce sujet a lieu ici même. Après quoi, bien entendu, le bill est renvoyé au comité qui peut, s'il le désire, nous recommander certains amendements lesquels peuvent être adoptés en troisième lecture.

● (1440)

Mon honorable ami sait tout cela, mais il essaie maintenant de nous faire passer par toutes ces étapes avant que le Sénat n'ait reçu officiellement le bill et avant même qu'il en étudie le principe. Pourtant, il sait fort bien que cela a toujours constitué la première étape du débat, que ce soit ici ou à l'autre endroit.

L'honorable Richard A. Donahoe: L'honorable sénateur permet-il que je lui pose une question? Étant membre du comité, j'ai écouté attentivement la discussion qui a eu lieu cet après-midi. Il me semblait que le Sénat avait renvoyé le bill au comité avant tout pour que nous l'examinions et que nous comprenions bien tous les aspects constitutionnels de cette mesure. Pour ce faire, nous avons dû, et nous devons encore, analyser et comprendre l'attitude des diverses provinces. Cependant, en écoutant la discussion cet après-midi, il m'a semblé que le leader du gouvernement voulait laisser entendre que nous n'avions pas besoin de savoir ce que pensent les provinces. En d'autres mots, il nous a dit: «Vous savez que les provinces s'opposent au bill, mais vous n'avez pas à attendre de connaître leurs raisons. Vous n'avez pas besoin d'en discuter avec elles. Contentez-vous de renvoyer le bill au Sénat.» On nous demande donc de ne pas faire l'examen dont on nous avait justement chargés en nous renvoyant le bill.

Ma question est très simple: N'avais-je pas raison de penser que c'était pour que le comité des affaires juridiques et constitutionnelles examine les aspects constitutionnels du bill qu'on le lui avait renvoyé?

Le sénateur Olson: Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Si je ne m'abuse, le sénateur Flynn a dit aujourd'hui que ce n'était pas uniquement là-dessus qu'il fondait son argument. J'imagine que vous devrez débrouiller la question entre vous.

Le sénateur Frith: Soyons justes, il l'a dit plus tôt en s'opposant à cette mesure.